

2022

Rapport annuel

Décembre 2023

Demain commence aujourd'hui

pcp | PACTE
CANADIEN
SUR LES PLASTIQUES

TABLE DES MATIÈRES



Ceci est un document interactif. Pour l'explorer, cliquez sur la barre de navigation et la table des matières.

- Avant-propos
- Partenaires du Pacte canadien sur les plastiques (2022)
- 2022: Une année en cours
- Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 2025
 - Objectif 1
 - Objectif 2
 - Objectif 3
 - Objectif 4
- Principaux enseignements
- Agir

Pour consulter la liste des définitions, veuillez visiter notre site web : pactoplastiques.ca

À propos du Pacte canadien sur les plastiques

Le Pacte canadien sur les plastiques pilote la réponse du Canada à la crise croissante des plastiques.

Nous existons pour éliminer les déchets plastiques en accélérant et en déployant les solutions qui maintiendront les plastiques dans l'économie et hors des personnes, des animaux et de l'environnement.

En favorisant l'innovation et la collaboration, notre réseau de plus de 98 partenaires de la chaîne de valeur des plastiques adopte des mesures significatives pour éliminer les plastiques inutiles et problématiques, reconcevoir les emballages et accroître l'utilisation de plastiques recyclés.

Le PCP est membre du réseau Global Plastics Pact de la Fondation Ellen MacArthur est un espace de solution de The Natural Step Canada en partenariat avec le Smart Prosperity Institute, dont la vision commune est une économie forte et inclusive qui prospère dans les limites de la nature.

Avant-propos

Le Pacte canadien sur les plastiques (PCP) vise à créer un Canada sans déchets plastiques ni pollution.

Le Pacte canadien sur les plastiques (PCP) vise à créer un Canada sans déchets plastiques ni pollution.

Ce n'est pas un mince objectif. Et pourtant, nous vivons une époque sans précédent qui exige des efforts sans précédent — une vision audacieuse, de grandes ambitions et des niveaux de collaboration sans précédent.

Nous choisissons donc d'adhérer pleinement à cet objectif et de nous mobiliser chaque jour en ce sens.

Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps, dans mes nouvelles fonctions de directeur général, pour constater le travail acharné et la détermination de nos partenaires, ainsi que leur engagement à l'égard de cet objectif.

Le PCP travaille sur l'ensemble de la chaîne de valeur du plastique pour créer une économie circulaire des plastiques. Nous nous efforçons de faire entendre toutes les voix. Non pas parce que nous cherchons à créer un consensus, bien au contraire, mais parce que nous reconnaissons qu'il n'existe pas de règles pour créer une économie circulaire pour le plastique et que la seule façon d'y parvenir est de travailler tous ensemble.

Nous encourageons les points de vue différents. Nous croyons en la force de la diversité des points de vue. Nous laissons à chaque partie de l'industrie du plastique la possibilité d'exprimer son désaccord et, ce faisant,

de créer des occasions pour favoriser l'émergence de nouvelles idées, établir de nouveaux liens et procéder aux essais et à la mise à l'échelle des solutions dont nous avons tous besoin dans un environnement de « bac à sable ».

Les données contenues dans ce rapport annuel datent de 2022. Elles montrent que c'est exactement ce que fait la chaîne d'approvisionnement. Elles montrent aussi que les progrès sont lents, en reconnaissant que les défis sont immenses et que les réponses restent incomplètes. Mais elles racontent aussi l'histoire d'une nouvelle organisation (le PCP n'a été créé qu'en 2021) qui s'attaque à un problème sans précédent et qui fait appel au processus de tension, normalisation et exécution pour le résoudre.

De mon point de vue aujourd'hui, je peux vous rassurer (si c'est nécessaire) quant à l'enthousiasme que je ressens face à la façon dont nos partenaires s'unissent pour relever le défi qui les attend et quant à l'optimisme généré par la prolifération de petites victoires qui, au fil du temps, créeront l'effet composé qui permet de « déplacer des montagnes ».

Nos efforts ciblés sur l'établissement d'une liste de plastiques inutiles et problématiques, de règles d'or de conception et de PCR en sont une bonne illustration. Les efforts sont payants. Même si nous aimerions tous aller plus vite.



Cher Mereweather

Directrice générale

Pacte canadien sur les plastiques

Il est également clair que nous devons redoubler d'efforts en matière de réduction à la source, de conception pour la recyclabilité, d'investissement dans les infrastructures et d'alignement des bonnes politiques sur les données permettant de valider les progrès et l'impact. Si nous ne nous concentrons pas en priorité sur ces domaines, nous savons que nous ne pourrions pas atteindre les résultats souhaités.

Mais la dynamique s'accélère.

En 2023, les groupes de travail du PCP publient déjà des orientations de grande qualité et très attendues. La finance circulaire et le gouvernement reviennent à la charge avec une vigueur renouvelée, et nous venons de lancer le premier de plusieurs nouveaux modules d'accélération. Ces plateformes innovantes sont conçues pour tirer parti de ce que le PCP fait le mieux, à savoir rassembler les gens pour accélérer la mise à l'échelle de solutions réelles sur le terrain qui répondent aux besoins les plus urgents de nos partenaires (et donc de l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques).

C'est donc avec réalisme et optimisme que je signe cet avant-propos. L'immensité de la montagne que nous devons gravir ensemble est si impressionnante qu'il est souvent difficile de croire que nous pourrions un jour atteindre le sommet. Et pourtant, comme Darwin l'a si judicieusement observé, **« dans la longue histoire de l'humanité, ceux qui ont appris à collaborer et à improviser le plus efficacement ont prévalu »**.

Je vous remercie tous pour votre engagement. Ensemble, nous collaborons et improvisons en vue d'une économie circulaire du plastique au Canada.



Partenaires du Pacte canadien sur les plastiques (2022)

90 partenaires soumis informations pour le 2022 rapport annuel, dont 51% étaient des partenaires signataires qui ont fourni des données quantitatives et le reste étant des partenaires de mise en œuvre fournissant des informations plus qualitatives.

Le PCP compte deux catégories principales de membres

Les signataires du PCP composés des entreprises qui « touchent » la chaîne de valeur des emballages plastiques, notamment les fabricants, les producteurs, les transformateurs, les détaillants et les recycleurs.

Les partenaires de mise en œuvre qui représentent le système plus large de recherche associée, d'élaboration de politiques et de normes, de gestion et d'autres activités pertinentes de l'écosystème.



Sommet annuel des partenaires, 2022

Pour liste actualisée des partenaires, visitez pactoplastiques.ca/nos-partenaires

90 partenaires du PCP*

-  **30** Détaillants/propriétaires de marque
-  **4** Entreprises d'emballage/transformation
-  **9** Transformateurs/recycleurs
-  **3** Producteurs de résine
-  **13** Agences d'intendance
-  **7** Gouvernements
-  **10** Associations
-  **8** ONG/organisations universitaires
-  **6** ONG de défense des intérêts

*À compter de décembre 2022

2022: Une année de progrès

Le PCP lance le groupe d'action rapide pour les matières compostables

Résolution de l'ONU visant à élaborer un traité sur la pollution plastique

Janvier



Le PCP lance le groupe d'action rapide pour la réduction à la source.

Mars

OUR STARTING GATE 2020 Baseline Report

Data to inform a circular plastic packaging future for Canada

JULY 2022



Publication des données de référence de la PCP 2020

Juillet

Le PCP accueille le premier sommet des partenaires en personne

Les négociations du traité mondial contre la pollution plastique débutent en Uruguay sous les auspices des Nations Unies.

Novembre

Février

Le PCP organise une réunion avec la ministre Guilbault pour discuter du travail de collaboration et des objectifs du PCP.

Avril

Le PCP lance la version canadienne des Règles d'or de la conception pour les emballages en plastique.



Août

Le Canada rejoint la coalition de Haute Ambition pour mettre fin à la pollution plastique

Décembre

Le gouvernement du Canada usage unique interdiction des plastiques prend effet

Nouvelles de l'industrie

2022

Progrès dans la réalisation des objectifs 2025



OBJECTIF 1

Définir une liste des emballages plastiques déterminés comme inutiles ou problématiques et prendre des mesures pour les éliminer d'ici 2025.

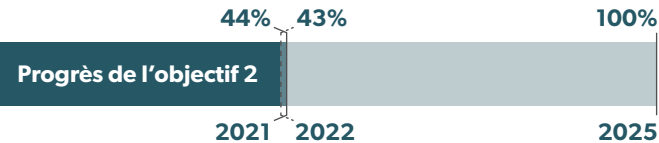


100% prévoient éliminer huit éléments problématiques. Le PCP prévoit publier un document d'orientation pour soutenir l'élimination des plastiques inutiles et problématiques doit être publiée en janvier 2024.



OBJECTIF 2

Soutenir les efforts pour que 100 % des emballages plastiques soient conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.



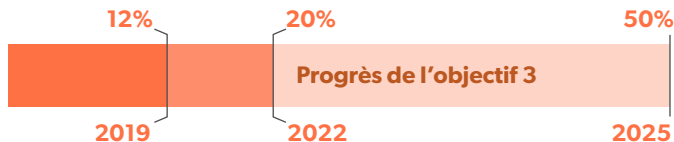
43%* des emballages en plastique mis sur le marché par les partenaires du PCP sont désignés comme réutilisables, recyclables ou compostables.

*La diminution de 1 % par rapport à l'année précédente peut être attribuée à l'augmentation Partenaires signataires du PCP qui ont adhéré en 2022.



OBJECTIF 3

Prendre des mesures ambitieuses pour s'assurer qu'au moins 50 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés ou compostés d'ici 2025.

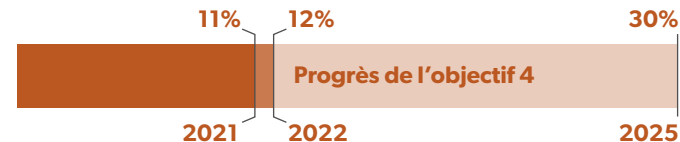


Sur la base des données les plus récentes et les plus fiables disponibles, il est estimé qu'en 2022 seulement **20 %** des emballages en plastique ont été recyclés au Canada, avec un taux de recyclage aussi bas que **4 %** pour les emballages souples.

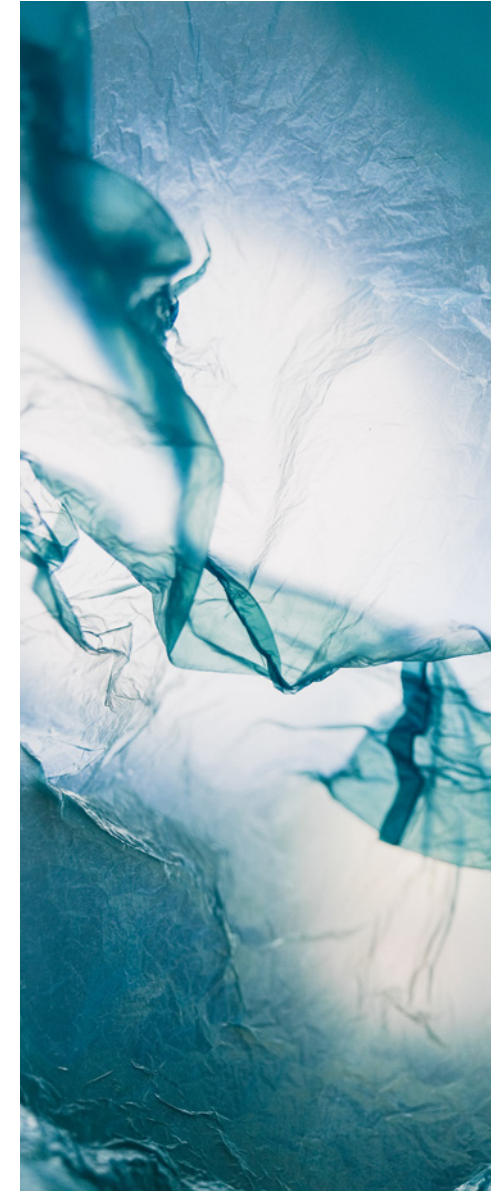


OBJECTIF 4

Garantir une moyenne d'au moins 30 % de contenu recyclé dans tous les emballages plastiques (en poids) d'ici 2025.



12 % : c'est la quantité moyenne de contenu recyclé postconsommation (PCR) (en poids) dans les emballages plastiques utilisés par les partenaires du PCP. Cela représente près de 11 000 tonnes métriques de PCR supplémentaires par rapport aux portefeuilles des partenaires du PCP en 2020, soit une augmentation de **32 %** de l'utilisation du PCR.



En 2023, le PCP a financé des recherches pour mettre à jour le rapport fondateur de 2019. Ce rapport d'étape 2023 vise à fournir au PCP une analyse de l'état actuel du flux d'emballages plastiques. Actuellement, nous disposons de données actualisées concernant le secteur résidentiel canadien et les systèmes de consigne provinciaux et territoriaux, y compris une évaluation des changements apportés à ce flux depuis le Foundational Report de 2019.

Le rapport d'étape 2023 fait état d'une augmentation de la production d'emballages plastiques dans la zone résidentielle, qui passerait de 839 196 tonnes métriques en 2019 à 978 743 tonnes métriques en 2023. Afin de garantir une évaluation complète, le rapport d'étape 2023 prendra également en compte le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI). Ces données se sont avérées plus complexes à obtenir, car les principales parties prenantes sont tenues de suivre et de partager les données dans le cadre de la transition vers la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Cette analyse des données sera finalisée dans les mois à venir. Dans l'attente des données complètes, qui incluront les chiffres du secteur ICI, nous avons choisi d'incorporer les dernières données résidentielles et DRS dans notre rapport annuel 2022. Cette décision s'aligne sur l'objectif de rapport annuel des partenaires du PCP, en particulier en ce qui concerne les emballages plastiques résidentiels.

Nous sommes impatients de partager les données complètes en 2024 et de les utiliser dans notre rapport annuel 2023.



Objectif 1

Définir une liste des emballages plastiques déterminés comme inutiles ou problématiques et prendre des mesures pour les éliminer d'ici 2025.



Tout au long de l'année 2022, des efforts de collaboration considérables ont été déployés par les partenaires du PCP pour créer la liste des plastiques inutiles et problématiques. Le document d'orientation, qui devrait être publié au premier trimestre 2024, jettera les bases de la prochaine phase de la cible 1 en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination d'ici à 2025.

Lorsque l'interdiction des plastiques à usage unique du gouvernement fédéral est entrée en vigueur le 20 décembre 2022, nous avons anticipé un changement notable vers la réduction des plastiques à usage unique interdits, y compris les sacs de caisse, les porte-canettes et les

couverts. Comme prévu, des progrès importants ont été réalisés en 2022. Nous sommes heureux d'annoncer que, sur les 15 points problématiques désignés, **100 %** des signataires ont des plans pour l'élimination de huit d'entre eux :

- Sacs de caisse
- Bâtonnets
- Porte-canettes
- Couverts
- Pailles
- PETG
- PSE ou PS
- Agitateurs

Cette action rapide est un signe prometteur d'accélération des progrès.

100 % des signataires du PCP prévoient éliminer huit éléments problématiques.



Articles problématiques	Les signataires qui vendent des articles avec un plan de réduction ou d'élimination 2021	Signataires vendant des articles avec un plan d'élimination 2022
Sacs de caisse	67%	100%
Bâtonnets	50%	100%
Porte-canettes	80%	100%
Couverts	50%	100%
Pailles	50%	100%
PETG	83%	100%
PSE ou PS	90%	100%
Agitateurs	pas de données	100%

Le document d'orientation sur les plastiques inutiles et problématiques constituera un outil précieux pour les partenaires du PCP, qui pourront ainsi identifier et supprimer ces matériaux de leurs activités jusqu'en 2025 et au-delà.

Objectif 1 : Histoire d'une réussite



Le gouvernement fédéral introduit l'interdiction des plastiques à usage unique

Le 22 juin 2022, Environnement et Changement climatique Canada a publié le Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU) marquant ainsi une étape importante dans la lutte contre les déchets plastiques et la pollution. Le règlement interdit certains plastiques à usage unique, notamment les sacs de caisse en plastique, les pailles, les bâtonnets, les couverts et les porte-canettes, dans le cadre de son engagement à éliminer les plastiques de l'environnement.

Bien que l'interdiction ait été annulée en novembre 2023 et fasse l'objet d'un appel, les données contenues dans ce rapport montrent que les partenaires du PCP ont fait des progrès dans la voie de l'élimination des plastiques inutiles



ou problématiques. Il est clair que les partenaires du PCP et d'autres acteurs clés de la chaîne de valeur du plastique comprennent l'urgence d'agir contre la pollution plastique et leur engagement est resté inchangé pour remettre en cause le statu quo et faire avancer l'innovation.

Maintenir les plastiques dans notre économie et hors de portée des personnes, des animaux et de la nature est un défi complexe qui nécessite des actions et des innovations à tous les niveaux et dans tous les secteurs. De même qu'aucune décision unique ne peut résoudre ce problème, aucune décision unique ne peut empêcher les solutions de progresser.

Objectif 1 : PCP en action en 2023

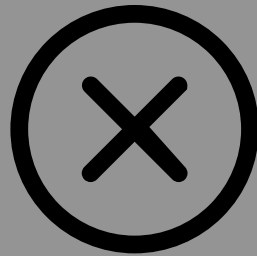


Matériaux en transition du PCP

Le document d'orientation sur les plastiques inutiles et problématiques fournira un cadre pour l'identification et l'élimination des emballages plastiques inutiles ou problématiques. Il décrit des critères d'évaluation clairs et définit des catégories pour ces plastiques.

Plastique inutile

Articles d'emballages qui peuvent être retirés sans compromettre l'efficacité de l'approvisionnement et des opérations; exploration des modèles de réutilisation ou des matériaux de substitution; utilisation du contenu postconsommation lorsque le plastique est essentiel.



Plastiques problématiques

Articles d'emballage qui ne sont actuellement pas recyclables et qui ne sont pas susceptibles de disposer d'un système durable et efficace en pratique et à grande échelle pour être recyclables, réutilisables ou rechargeables d'ici 2025.



En outre, ce travail a conduit le PCP à introduire une catégorie « matériaux en transition » dans ses orientations, car il a été constaté que certains matériaux posaient des problèmes en 2023, tout en reconnaissant que des investissements importants étaient en cours. Le PCP continuera à suivre de près ces matériaux en 2024-2025. En outre, ces travaux ont souligné l'importance de la réduction à la source et le rôle qu'elle jouera dans la réalisation des objectifs. En conséquence, le PCP a inclus une priorité de réduction à la source dans la prochaine version de sa feuille de route.

Il est prévu que ce travail — et la liste — continuent d'évoluer en même temps que nos connaissances, nos pratiques et nos systèmes. Il s'agit d'un outil important pour aider les partenaires du PCP et d'autres acteurs clés à éliminer les emballages plastiques dont nous n'avons pas besoin, à innover pour que les emballages plastiques dont nous avons besoin puissent être réutilisés, recyclés ou compostés en toute sécurité, et à faire circuler tous les articles en plastique que nous utilisons pour qu'ils restent dans l'économie et ne touchent pas les personnes, les animaux ou l'environnement.



Objectif 2

Soutenir les efforts pour que 100 % des emballages plastiques soient conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.



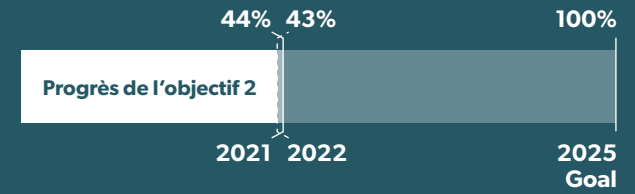
La quantité d'emballages plastiques produits par les partenaires du PCP a globalement augmenté. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de signataires du PCP. Seul point positif, malgré l'augmentation de la production d'emballages en plastique, le PCP a permis de maintenir ou d'améliorer la quantité d'emballages recyclés.

En 2022, le PCP a introduit la version canadienne des [Règles d'or de la conception pour les emballages en plastique](#). Il est encourageant de constater que les règles d'or de la conception ont gagné du terrain, puisque 52 % des signataires les ont adoptées. En outre, plus de la moitié d'entre eux ont pris des mesures

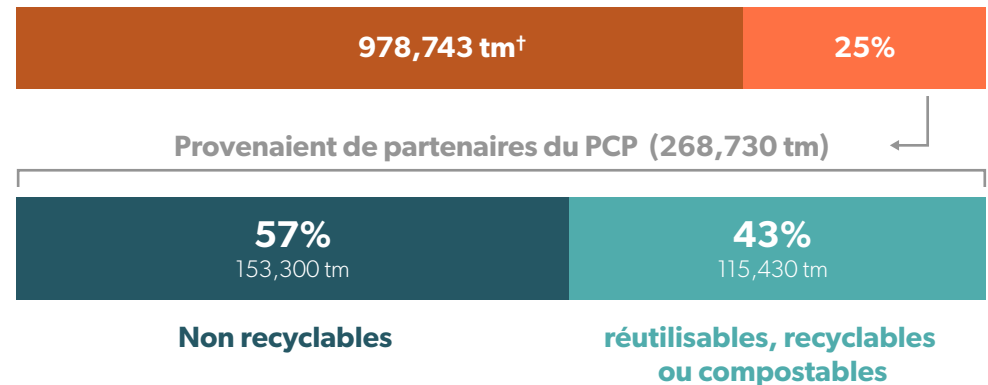
proactives pour garantir une mise en œuvre efficace, telles que la mise en place de processus de conformité et la formation d'ingénieurs spécialisés dans l'emballage. Et sur les 52 % de partenaires qui ont adopté les règles d'or, tous ont l'intention de faire en sorte que tous les emballages respectent les règles d'or, y compris les innovations en matière d'emballage. La colonne « Autre » dans le tableau ci-contre tient compte des partenaires qui n'ont pas soumis de données relatives à la mise en œuvre des règles d'or de la conception.

† Flux d'emballages plastiques à l'échelle du Canada : A Progress Report (Deposit Return and Residential Recycling résidentiels) : Cette recherche a été entreprise par Policy Integrity pour le compte du CPP en novembre 2023 et sera publiée en janvier 2024. Il s'agit d'une mise à jour du Rapport de base 2019.

43% des emballages en plastique mis sur le marché par les partenaires du PCP sont désignés comme réutilisables, recyclables ou compostables.



Total des emballages plastiques générés par les systèmes de consigne et les systèmes résidentiels sur le marché canadien en 2022



Illustre l'adoption des Règles d'or de la conception par les signataires du PCP

	Oui	Non	En cours	Autre	Total	% du total des signataires ayant répondu « Oui »
Adoption des règles d'or de la conception	14	2	2	9	27	52%
Processus visant à assurer la conformité avec les règles d'or	15	2	2	8	27	56%
Plan visant à garantir que tous les emballages respectent les règles d'or	14	2	2	9	27	52%
Former l'ingénieur en emballage	14	5	0	8	27	52%

Objectif 2 : Histoire d'une réussite



Loblaw Companies Ltd.



Loblaw annonce que d'ici 2025, tous les emballages de ses marques contrôlées et ses magasins seront conformes aux Règles d'or de la conception

Loblaw a communiqué à ses centaines de fournisseurs de marques contrôlées les nouvelles normes d'emballage et les Règles d'or canadiennes de la conception élaborées en partenariat avec le Consumer Goods Forum. À la fin de l'année 2022, Loblaw avait évalué les détails de l'emballage plastique

de plus de 10 000 produits, conformément aux Règles d'or de la conception, et confirmé que 35 % des emballages de ses marques contrôlées et de ses magasins étaient conformes.

Loblaw a depuis établi une feuille de route pour convertir le reste de ses marques contrôlées et de ses produits d'emballage en plastique en magasin d'ici 2025.

Objectif 2 : PCP en action en 2023



En 2023, le PCP a reconnu la nécessité d'une nouvelle approche pour développer rapidement des solutions afin d'atteindre l'objectif 2. C'est ce qui a conduit à la mise en place des « Modules d'accélération », stratégiquement conçus pour accélérer et amplifier les solutions. Ces modules servent de catalyseur en alignant les entreprises engagées, en permettant aux fournisseurs de solutions de répondre à la demande et en garantissant les investissements nécessaires à la mise à l'échelle, et en tirant parti des résultats pour obtenir un impact et influencer les décisions politiques.

Publication d'une étude sur la réutilisation et le remplissage des emballages en plastique

Une analyse de l'écosystème national a été réalisée afin d'évaluer et de mettre en évidence les possibilités de mise en œuvre de systèmes de réutilisation et de remplissage. Le [rapport](#) (disponible en anglais uniquement) appelle à un changement systémique dans la manière dont nous produisons, utilisons et éliminons le plastique, en mettant l'accent sur la réduction des déchets plastiques et l'augmentation de l'utilisation de matériaux recyclés et renouvelables.



Il présente un certain nombre de solutions, notamment l'élimination des plastiques inutiles à usage unique, la reformulation des produits en plastique pour les rendre plus recyclables et réutilisables, le développement de nouveaux modèles commerciaux qui donnent la priorité à la durabilité, et souligne la nécessité pour les gouvernements de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de politiques et des règlements qui soutiennent la transition vers une économie circulaire pour les emballages en plastique.

Les résultats de cette étude ont conduit à la création du premier module d'accélération du PCP.

Lancement de modules d'accélération de la réutilisation pour développer les modèles de réutilisation au Canada



Les modèles d'emballages réutilisables suscitent un intérêt croissant au Canada et dans le monde, afin de réduire les déchets plastiques et l'impact sur l'environnement.

Soutenu en partie par le le ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada, le module d'accélération de la réutilisation est la première étape de la concrétisation de la vision de PCP d'un système robuste de réutilisation et de recharge des emballages au Canada.

Objectif 2 : PCP en action en 2023



Il s'agit de lancer une plateforme pour étendre les modèles de réutilisation et de recharge des emballages, d'établir des normes de réutilisation et de recharge pour le Canada, et d'étendre les projets pilotes et les modèles régionaux. Au cours des 18 prochains mois, le PCP lancera deux modules d'accélération de la réutilisation dans tout le pays. Le premier sera axé sur la région (pour la densification de la réutilisation et de la recharge) et le second s'attaquera à un obstacle spécifique dans les modèles de réutilisation et de recharge.

Le concept du module d'accélération a pour but d'accélérer et amplifier les solutions en alignant les entreprises engagées, en permettant aux fournisseurs de solutions de répondre à la demande, en garantissant l'investissement pour la mise à l'échelle et en tirant parti des résultats pour produire un impact et influencer les décisions politiques.

La Fondation Ellen MacArthur (FEM) considère les emballages réutilisables comme une occasion d'innovation mondiale d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars.



Directives à venir : naviguer parmi les produits compostables certifiés au Canada



Les emballages en plastique compostable sont de plus en plus considérés comme une solution possible. Bien que convaincant à première vue, le remplacement des emballages en plastique par des solutions compostables est complexe et nécessite une réflexion approfondie.

Ce document d'orientation, dont la publication est prévue pour le premier trimestre 2024, constituera une ressource essentielle permettant aux partenaires du PCP d'acquérir les

connaissances nécessaires pour faire face à la complexité des emballages plastiques compostables certifiés au Canada.

En comprenant le contexte actuel et en anticipant les besoins futurs, les partenaires du PCP peuvent prendre des décisions éclairées quant à son utilisation, en veillant à ce qu'il devienne une solution viable et durable dans le contexte canadien.

Ce travail nous a permis de mieux comprendre les complexités qui entourent les produits compostables.

- **La première partie** de ce travail aidera les partenaires du PCP à comprendre le contexte actuel des emballages plastiques certifiés compostables au Canada, afin qu'ils puissent faire des choix éclairés quant à l'utilisation de ces emballages au Canada.
- **La deuxième partie** explorera les exigences futures en matière d'emballages plastiques certifiés compostables afin de déterminer s'il s'agit d'une solution viable au Canada.

Objectif 3

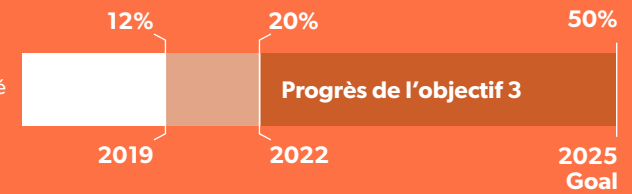
Prendre des mesurer qu'au moins 50 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés ou compostés d'ici 2025.



Historiquement, le PCP s'est appuyé sur sa Rapport 2019 du Pacte sur les plastiques sur les flux d'emballages plastiques pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. En novembre 2023, le PCP a mis à jour ce rapport et nous continuons de constater que les bouteilles en PET, les bouteilles en PEHD, les emballages rigides PP et les emballages souples mono matériau plus grands sont les trois principaux matériaux d'emballage en plastique représentés dans le PCP en termes de tonnage. Sur la base de ces nouvelles données, le taux de recyclage national, dans les systèmes de consigne et les systèmes résidentiels, est estimé à 20 %, les emballages souples ayant un un taux de recyclage aussi bas que 4 %. L'objectif 3 reste difficile à quantifier car il s'agit d'une mesure externe.

L'objectif premier du PCP est de jeter les bases d'un cadre plus solide de collecte et de communication des données, qui est essentiel pour atteindre l'objectif 3. Ce travail comprend l'établissement de normes et de protocoles méthodologiques pour la définition, la collecte et la communication des données. Les organisations de responsabilité des producteurs (OPR) s'emploient activement à déterminer et à combler les lacunes en matière d'infrastructures et à rechercher des investissements pour des projets d'équipement, ce qui contribuera à relever le défi de la quantification de l'objectif 3 dans les années à venir. Le PCP travaille activement à l'élaboration du futur système de données sur les plastiques au Canada, y compris un système de collecte robuste qui offre une vue panoramique de l'ensemble du paysage des plastiques.

Sur la base des données les plus récentes et les plus fiables disponibles, il est estimé qu'en 2022 seulement **20 %** des emballages en plastique ont été recyclés au Canada, avec un taux de recyclage aussi bas que **4 %** pour les emballages souples.*



* Ces données sont tirées du rapport d'étape sur les flux d'emballages plastiques à l'échelle du Canada, qui mesure les performances des systèmes de consignation et de recyclage résidentiel, et les performances des systèmes de recyclage résidentiel. Cette recherche a été entreprise par Policy Integrity au nom du RPC en novembre 2023 et sera publiée en janvier 2024, pour le compte du RPC en novembre 2023 et sera publiée en janvier 2024. Il s'agit d'une mise à jour du le rapport de base de 2019.

Objectif 3 : Histoires des réussites



Recycle BC



Percée des plastiques multilaminés de Recycle BC : une étape importante dans le recyclage durable

Après quatre années de recherche et de développement intensifs, Recycle BC, un organisme à but non lucratif qui supervise le recyclage résidentiel en Colombie-Britannique, a réussi à intégrer les plastiques multilaminés dans son processus de recyclage.

Cette avancée permet d'unifier la catégorie de collecte pour tous les plastiques souples, ce qui simplifie le processus de recyclage pour les résidents. En 2022, 78 % des plastiques souples collectés (3 941 tonnes métriques) ont été envoyés avec succès sur les marchés du recyclage, ce qui constitue une étape importante vers la prévention de la pollution et l'augmentation du contenu recyclé dans la fabrication de nouveaux produits. À l'avenir, Recycle BC s'associe aux partenaires du PCP pour transformer les matériaux multilaminés en mono matériau, ce qui améliorera encore la recyclabilité et la valeur des plastiques souples.

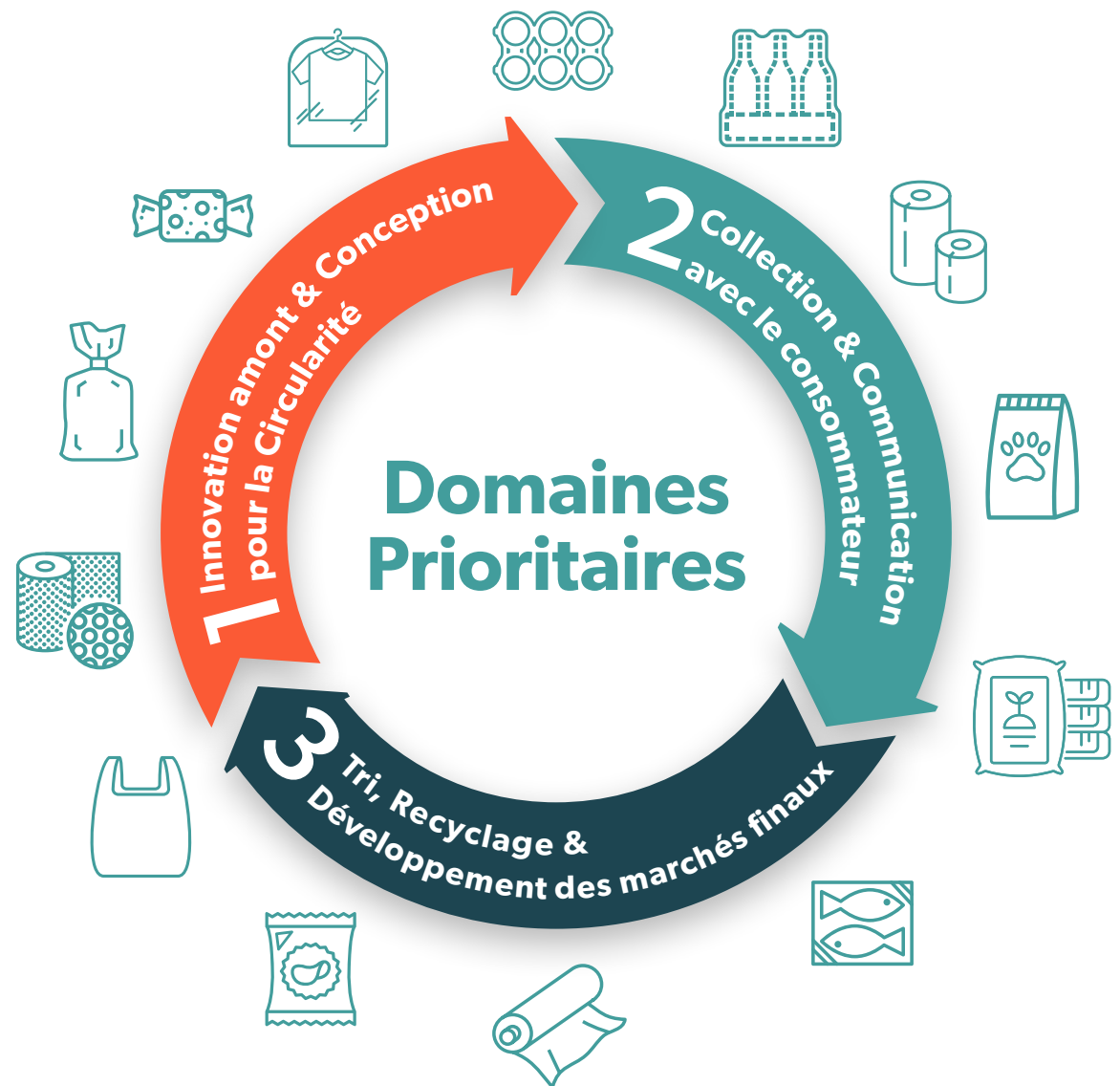
[En savoir plus.](#)

Objectif 3 : PCP en action en 2023



Feuille de route quinquennale pour les emballages souples

La Feuille de route pour 2025 : Plan d'action conjoint pour développer une économie circulaire des emballages plastiques publiée en 2023, décrit les mesures qui doivent être mises en œuvre pour réaliser de réels progrès dans l'accélération des solutions pour les plastiques souples. Développée dans le cadre d'une collaboration entre des entreprises, des organisations et des gouvernements de l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques, cette feuille de route présente une vision conjointe pour une économie circulaire des emballages plastiques et un plan d'action collaboratif visant à favoriser des changements concrets d'ici 2027.



Objectif 3 : PCP en action en 2023



En 2023, le PCP a fourni deux résultats découlant de la feuille de route :

Résultat 1 :

Guide pour soutenir le passage aux emballages en plastique souple mono matériau

Ce document d'orientation complémentaire fournit des informations pratiques sur la conception et la fabrication qui permettent de passer d'emballages plastiques souples complexes et multimatériau à des emballages flexibles mono matériau en polyéthylène (PE) ou en polypropylène (PP) plus recyclables, chaque fois que cela s'avère judicieux. Il fournit aux parties prenantes internes et externes les informations dont elles ont besoin pour évaluer la conversion d'emballages plastiques souples multimatériaux en une structure mono matériau.

Résultat 2 :

Étude PRFLEX

Le Pacte canadien sur les plastiques (PCP), co-investi avec d'autres leaders de l'écosystème, est fier d'unir ses forces pour lancer PRFLEX, une

initiative visant à améliorer les taux de récupération et de recyclage des plastiques souples collectés auprès des ménages canadiens. La première étude PRFLEX a évalué le système de recyclage actuel afin d'identifier les possibilités et les obstacles à l'amélioration de la collecte résidentielle, du tri et du recyclage des emballages plastiques souples (EPS) au Canada. Il sera difficile d'atteindre les objectifs réglementaires avec les infrastructures actuelles. Nous savons que le tri des films dans les installations de traitement des déchets nécessitera soit des changements importants dans le processus de collecte et de tri, soit des investissements dans les infrastructures, soit, dans certains cas, les deux à la fois. Le rapport fournit des recommandations sur les prochaines étapes à suivre pour améliorer les activités actuelles de récupération et de recyclage des EPS.

Partenaires du PRFLEX



CHEMISTRY INDUSTRY ASSOCIATION OF CANADA | ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

Objectif 3 : PCP en action en 2023



Améliorer la collecte de données et la transparence des rapports dans la chaîne de valeur des emballages en plastique

Les données jouent un rôle crucial dans la gestion des déchets d'emballages plastiques. La collecte de données précises et la transparence des rapports nous permettent non seulement de quantifier le problème, mais aussi d'élaborer des stratégies et des solutions efficaces. Il peut s'agir de définir des efforts ciblés de réduction des déchets, d'analyse du cycle de vie, d'innovation et de conception, d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, d'élaboration de politiques ou de connaissances comportementales. Elle permet de prendre des décisions fondées sur des données probantes afin d'encourager l'innovation et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques efficaces.

La mise en place d'un système national de données est une

condition essentielle à la réussite de la mesure, des rapports et de la vérification de l'objectif 3 (et de tous les objectifs du PCP).

En partenariat avec [Circular Economy Leadership Canada](#) une initiative sœur de The Natural Step Canada, le PCP a publié un document de travail qui met en évidence les obstacles, les risques et les défis existants en matière de gestion des données sur les plastiques. Il énonce les questions essentielles qui nécessitent une attention particulière pour établir des méthodes de collecte et de communication de données rationalisées et rentables.

En 2023, le PCP s'est principalement attaché à jeter les bases d'une amélioration de la collecte et de la communication des données afin de répondre aux exigences de l'Objectif 3, les données étant considérées comme un facteur clé de la réussite de sa feuille de route. Cela implique le développement de méthodologies cohérentes pour les définitions, la collecte, les rapports, les normes et

les exigences, ainsi que l'élaboration de l'avenir envisagé par le Canada pour un système de données et des normes qui nous permettent d'avoir une vue d'ensemble.

La première étude provinciale sur les flux de déchets ICI est terminée, ouvrant la voie à une étude nationale

Le PCP a collaboré avec le gouvernement de la Colombie-Britannique (un partenaire de mise en œuvre du PCP) pour commander une [étude sur les flux de déchets d'emballage et le recyclage](#) étude sur les flux de déchets d'emballage et le recyclage pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) de la province. Bien que ce projet ait été axé sur l'élaboration d'un profil ICI des produits d'emballage et de papier (PPP) pour la Colombie-Britannique, l'étude a fourni une approche et une méthodologie fondamentales qui seront désormais reproduites à l'échelle nationale. Le PCP a reçu un financement d'Environnement et

Changement climatique Canada afin d'étendre les efforts en matière de données et de rapports à l'échelle nationale. S'inspirant de l'étude de la Colombie-Britannique sur les flux de déchets ICI, cette initiative se concentre sur les secteurs résidentiel et de consommation ainsi que sur le secteur ICI. Le résultat final sera une analyse complète du flux de données sur les plastiques au Canada, dont la publication est prévue pour le printemps 2024.



Objectif 4

Garantir une moyenne d'au moins 30 % de contenu recyclé dans tous les emballages plastiques (en poids) d'ici 2025.



Sur les 268 730 tonnes métriques d'emballages plastiques produits en 2023 par les partenaires du PCP, 33 170 tonnes métriques provenaient de sources à contenu recyclé. Il s'agit d'un bond significatif qui fait que le PCR représente 12 % de la quantité totale d'emballages plastiques produits par les partenaires du PCP et une croissance globale de 32 % de l'utilisation du plastique PCR depuis 2020.

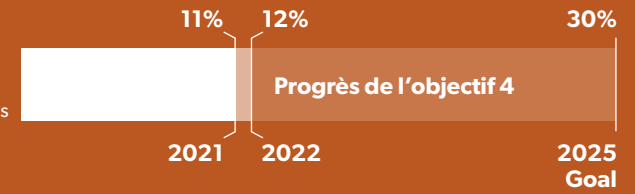
48 % des signataires du PCP ont désormais des objectifs et des engagements publics concernant le PCR; ceux qui n'ont pas encore fixé d'objectifs publics ont probablement des objectifs internes qu'ils s'efforcent d'atteindre.

Cette augmentation de l'utilisation du PCR reflète le passage du simple établissement d'objectifs à la mise en

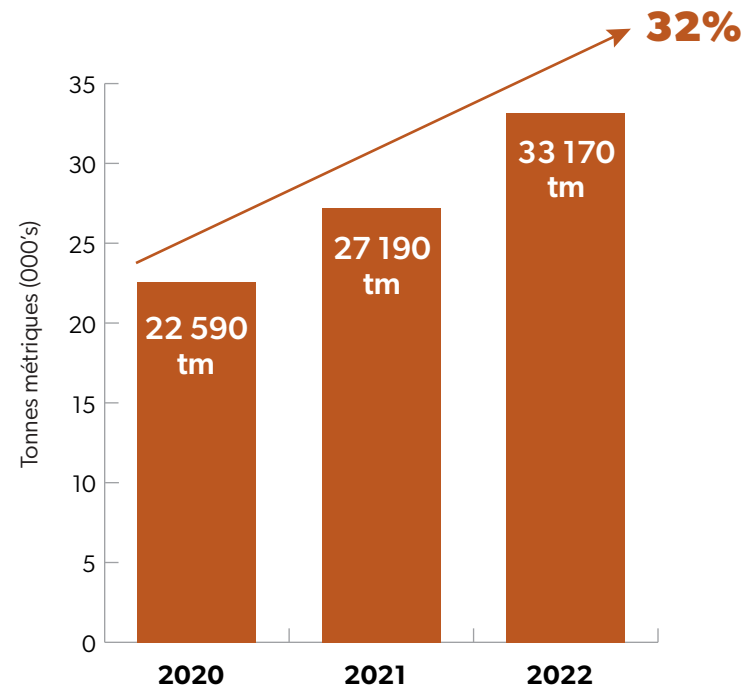
œuvre effective, marquant ainsi une étape importante. Les matériaux d'emballage en plastique ayant la plus forte teneur en PCR en 2022 sont les suivants : les tubes PE (58 %), les bouteilles en PET (38 %) et les plastiques thermoformés PET (20 %).

Les emballages rigides et souples contenaient moins de 5 % de PCR et, dans certains cas, n'en contenaient pas du tout. En continuant à concentrer les ressources et les efforts (comme indiqué dans la feuille de route) sur ces matériaux, on pourrait assister à l'avenir à une augmentation notable de la teneur en PCR dans ces types d'emballage.

12% : c'est la quantité moyenne de contenu recyclé postconsommation (PCR) (en poids) dans les emballages plastiques utilisés par les partenaires du PCP. Cela représente près de 11 000 tonnes métriques de PCR supplémentaires par rapport aux portefeuilles des partenaires du PCP en 2020, soit une augmentation de **32 %** de l'utilisation du PCR.



Tonnage de contenu recyclé (tm)



Objectif 4 : Histoire d'une réussite**NOVA Chemicals****NOVA Chemicals lance la première résine de polyéthylène recyclé conforme aux normes de la FDA**

NOVA Chemicals, fournisseur de polyéthylène pour emballages alimentaires, a lancé sa première résine de polyéthylène recyclé haute densité (rPE) disponible dans le commerce et conforme aux normes de la Federal Drug Administration (É.-U.). Cette résine innovante, issue du recyclage de bidons de lait en PEHD, offre une solution de substitution moins polluante que le polyéthylène vierge et permet aux transformateurs et aux propriétaires de marques d'incorporer le rPE dans divers types d'emballages alimentaires souples et rigides.

Cette résine a récemment reçu une confirmation écrite de non-objection de la part de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

[En savoir plus.](#)

Objectif 4 : PCP en action en 2023



Document d'orientation : Intégration du contenu recyclé après consommation (PCR) dans les emballages plastiques

Ce document d'orientation du PCP sur l'intégration du contenu PCR dans les emballages en plastique vise à soutenir les partenaires du PCP dans leurs efforts pour atteindre un minimum de 30 % de contenu recyclé dans tous les emballages en plastique. Le guide, dont la publication est prévue pour décembre 2023, est destiné aux propriétaires de marques, aux producteurs, aux fabricants et aux transformateurs d'emballages plastiques. Il leur fournit les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'incorporation de contenu recyclé dans les emballages plastiques.



Analyse documentaire en cours pour connaître l'avis des consommateurs sur les emballages en plastique et le contenu recyclé

Une analyse documentaire sera entreprise afin de comprendre les comportements et les attitudes des consommateurs canadiens à l'égard des emballages en plastique et du contenu recyclé. Cet examen consolidera et s'appuiera sur les principales conclusions des travaux antérieurs, y compris les recherches, les sondages, les informations sur les consommateurs, etc.

Principaux enseignements

En réfléchissant aux progrès réalisés en 2022, nous pouvons être fiers du travail de base essentiel qui a été réalisé par de nombreux partenaires du PCP engagés et qui est fondamental pour accélérer la transition vers une économie circulaire; cependant, nous devons reconnaître que le rythme des progrès pourrait ne pas être aussi rapide qu'initialement prévu.

En réponse à ces réalités ressenties non seulement par le PCP, mais par d'autres dans le monde entier, la Fondation Ellen MacArthur (EMF) est en train de revoir et de redéfinir les échéances de certains des objectifs fixés par les Pactes sur les plastiques, dont les détails devraient être publiés à la mi-2024. À son tour, le PCP adaptera le séquençage de la feuille de route 2.0 pour s'aligner sur ces objectifs actualisés.

La feuille de route 2.0, prochaine phase de notre parcours, est en cours de finalisation. En s'appuyant sur les fondations établies, y compris les succès et les principaux enseignements de la feuille de route initiale, cette feuille de route de 12 ans sera un document vivant dont l'exécution se déroulera en plans d'action bisannuels. Elle reposera sur quatre axes prioritaires :

Axes prioritaires



1. La réduction, la réutilisation et la reformulation



2. L'optimisation du système de recyclage



3. L'utilisation des données pour améliorer l'ensemble du système



4. La création d'un centre d'excellence pour le transfert de connaissances dans le domaine des matières plastiques

Pour véritablement accélérer nos progrès et atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route 2.0, nous reconnaissons qu'il est urgent d'investir massivement dans l'infrastructure et de procéder à une mise à l'échelle rapide. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route, le PCP commencera également à examiner l'interaction entre la biodiversité, le climat, la santé humaine et les matières plastiques.





Le Pacte canadien sur les plastiques rassemble plus de **98 entreprises, gouvernements, institutions et ONG** pour accélérer l'élimination des déchets plastiques au Canada.

Le PCP est membre du réseau **Global Plastics Pact de la Fondation Ellen MacArthur** est un espace de solution de **The Natural Step Canada** en partenariat avec le **Smart Prosperity Institute**, dont la vision commune est une économie forte et inclusive qui prospère dans les limites de la nature.



[Une liste complète des partenaires du PCP est disponible ici.](#)

Vous souhaitez participer à la conversation, en savoir plus ou devenir partenaire du PCP?

[Contactez-nous](#)



pactoplastiques.ca



info@plasticspact.ca



[@CanadaPact](#)



[canadapact](#)



[Canada Plastics Pact](#)



[@Canadapact](#)

AGIR

CPP | **CANADA
PLASTICS
PACT**